



La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : de fortes avancées pour l'égalité femmes/hommes.

Par l'ensemble des domaines qu'elle couvre, la Loi du 4 août 2014 témoigne de l'ampleur des inégalités entre les femmes et les hommes. Parce que les discriminations que subissent les femmes sont innombrables, **cette première loi-cadre pour les droits des femmes** était indispensable. Ses mesures constituent un levier formidable pour améliorer le quotidien des femmes, transformer les mentalités et faire progresser la société tout entière.

Les mesures phares de la loi du 4 août 2014 visent à inciter les pères à prendre un congé parental, à conditionner l'accès aux marchés publics au respect par les entreprises de l'égalité professionnelle, à protéger les mères isolées des impayés de pension alimentaire, ou encore à étendre à tous les champs de responsabilité le principe de parité. Elle permet aussi de mieux lutter contre les violences faites aux femmes, grâce au renforcement de l'ordonnance de protection et des infractions relatives au harcèlement.

Mesures clés :

De nouveaux moyens pour parvenir à l'égalité professionnelle :

- Réforme du congé parental (partage entre les deux parents)
- Interdiction d'accès aux marchés publics pour les entreprises ne respectant pas l'égalité f /h
- Sanctions renforcées pour les licenciements discriminatoires ou les faits de harcèlement

Garantie publique des impayés de pensions alimentaires :

- Préfiguration dans 20 départements avant généralisation
- Prestation de substitution dès le premier mois d'impayé (CAF)
- Obligation de virement bancaire (prévention des retards et oublis)

Mieux protéger les victimes de violence et prévenir les récidives :

- Téléphone « grand danger »
- Eviction du conjoint violent du domicile conjugal
- Stage de responsabilisation pour les auteurs

Faire reculer les stéréotypes sexistes :

- Renforcement des compétences du CSA
- Protection des jeunes filles contre les dommages de l'hypersexualisation
- Protection contre les dérives sexistes et homophobes sur Internet

Généralisation de la parité dans toutes les sphères de décision

- Doublement des pénalités pour les partis politiques ne respectant pas la parité aux élections législatives (retenue de 75% du montant des dotations publiques)
- Obligation de compter au moins 40% de femmes dans les Conseils d'administration des grandes entreprises
- Généralisation de la parité dans toutes les sphères de la société (chambres consulaires, ordres professionnels....)